



Assemblée générale

Distr. générale
1er juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 90 et 104 de la liste préliminaire*

Activités opérationnelles de développement

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1984.

* A/57/50/Rev.1.



Rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en 2001

Résumé

Le présent rapport fait le point du programme et des activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2001. Il fait apparaître qu'UNIFEM met sa longue expérience en matière de plaidoyer, de création de partenariats, de renforcement des capacités, de lancement de projets novateurs et sa connaissance accrue du rôle moteur et des droits des femmes au service de l'amélioration de leurs conditions de vie. Le rapport contient également des recommandations quant à la façon de renforcer les programmes d'UNIFEM.

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point du programme et des activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2001. Il évalue les progrès accomplis par UNIFEM dans l'application de sa Stratégie et de son Plan d'exécution pour 2000-2003. Il s'agissait de la deuxième année d'exécution du Plan, période qu'a choisie UNIFEM pour évaluer les progrès à mi-parcours et recenser les difficultés éventuelles. L'année considérée a coïncidé en outre avec l'adoption de la résolution biennale de l'Assemblée générale (résolution 56/130) relative à UNIFEM, en décembre 2001. La résolution a renforcé les attributions de l'action d'UNIFEM et a cerné un certain nombre de domaines stratégiques dans lesquels le Fonds devrait continuer de prêter son concours et le renforcer.

2. En 2001, le rapprochement des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et du plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (voir A/56/326) a été une occasion unique de souligner l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif à part entière distinct et préoccupation commune à tous les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Programme d'action de Beijing¹, le texte issu de son examen quinquennal effectué à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes³ contiennent tous les trois un ensemble de recommandations tournées vers l'avenir visant à atteindre cet objectif. UNIFEM a un rôle clef à jouer pour faire en sorte que les pays, collectivités et institutions qui prennent des mesures concrètes pour respecter l'égalité des sexes et les droits des femmes aient à leur disposition une base de connaissances dynamique et puissent évaluer les progrès accomplis dans l'application des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

3. En 2001, le Fonds a dû faire face à la crise en Afghanistan et le système des Nations Unies se devait de réagir. UNIFEM a rapidement mobilisé ses ressources pour faire en sorte que les Afghanes puissent exprimer leurs points de vue et que l'accès des femmes aux responsabilités et le respect de leurs droits soient pris en compte dans les activités de

reconstruction. Le Fonds a également joué un rôle clef en appuyant l'intégration des sexes/spécificités dans l'action du système des Nations Unies.

4. En juin 2001, l'action d'UNIFEM relative aux sexes/spécificités, aux droits de l'homme et au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) s'est intensifiée à l'occasion de la toute première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida. Cette session a accordé une attention sans précédent aux dimensions sexes/spécifiques de la crise. Dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida⁴ qui a été adoptée, les chefs d'État et de gouvernement ont admis que la propagation du VIH/sida jusqu'à ce jour dénotait dans une large mesure l'incapacité de l'homme à promouvoir et défendre les droits fondamentaux de la femme, et ont conclu que « l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes sont des conditions essentielles pour réduire la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH/sida » (par. 14).

5. C'est en 2001 que les membres du Comité consultatif, désignés pour trois ans, ont entamé la première année de leur mandat. Ils ont donné des conseils, apporté des encouragements et un appui importants à UNIFEM tout au long de l'année. Au nombre des réalisations du Comité en 2001, il convient de souligner son apport appréciable à l'adoption de la résolution biennale de l'Assemblée générale (résolution 56/130), le 19 décembre 2001. Le rôle et les conseils du Comité sur cette question et d'autres encore ont largement contribué à aider l'organisation à améliorer les systèmes administratifs et d'élaboration de programmes qui sont essentiels pour la capacité d'UNIFEM d'atteindre des résultats et s'acquitter efficacement de son mandat.

6. Face à ces perspectives et à ces défis, UNIFEM intervient en renforçant l'orientation stratégique, la synergie et les relations entre ses activités de programme. Le rapport d'activité d'UNIFEM pour 2001 fait apparaître que le Fonds met sa longue expérience en matière de plaidoyer, de création de partenariats, de renforcement des capacités, de lancement de projets novateurs et sa connaissance accrue du rôle moteur et des droits des femmes au service de l'amélioration de leurs conditions de vie. Le rapport contient également des recommandations quant à la façon de renforcer les programmes d'UNIFEM.

II. Programme

A. Aperçu

7. Les programmes d'UNIFEM visent trois objectifs stratégiques : a) renforcer la sécurité économique des femmes et leurs droits en la matière; b) veiller à ce que les femmes prennent une part active à la gestion des affaires publiques et à la consolidation de la paix; et c) promouvoir les droits fondamentaux des femmes et éliminer la violence dont elles sont victimes. On a élaboré des stratégies et des programmes novateurs axés sur chacun de ces objectifs. Des résultats encourageants ont été enregistrés, des enseignements ont été tirés et de nouveaux défis devront être relevés à l'avenir. Les paragraphes qui suivent présentent dans le détail les résultats novateurs obtenus grâce aux programmes d'UNIFEM en 2001.

B. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes

8. Dans son action visant à renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) relève les défis et exploite les possibilités de la mondialisation. Dans ses programmes et ses projets, il prend en considération la manière dont la mondialisation creuse les inégalités et accentue la précarité dans les différents pays, au niveau régional et à l'échelle internationale. En même temps, UNIFEM s'efforce de veiller à ce que les femmes profitent des possibilités que la mondialisation offre, en facilitant par exemple l'accès à peu de frais à des technologies de l'information et des communications (TIC) qui réduisent le coût des transactions et donne aux collectivités pauvres les moyens de communiquer à travers les cultures et les continents.

9. En 2001, les travaux du Fonds ont permis de progresser sur quatre fronts essentiels dans le domaine de la sécurité et des droits économiques des femmes :

a) La mise en place de nouvelles institutions et l'adoption de nouvelles lois et de nouvelles politiques en faveur de l'égalité des hommes et des femmes en matière de propriété et d'accès aux ressources économiques, et le renforcement des mécanismes existants en la matière. UNIFEM a appuyé la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe afin

d'influer sur l'élaboration des politiques économiques; d'inspirer une législation et des politiques tenant davantage compte des sexes, en vue de renforcer la sécurité économique des femmes dans le secteur non structuré; de favoriser des activités locales en plein essor, qui établissent un lien entre les droits économiques des femmes et leurs droits sociaux, surtout à l'heure des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey (Mexique), mars 2002). UNIFEM s'attache à faire en sorte que les recensements fassent apparaître plus clairement le travail non rémunéré des femmes et que la législation protège mieux les travailleuses à domicile en Asie. Grâce à des années de collaboration fructueuse entre UNIFEM et les bureaux nationaux de statistique, les systèmes de collecte des données de l'Inde et du Népal tiennent désormais compte des sexes, ce qui incite les décideurs à accepter plus facilement de faire de la mesure du travail des femmes dans les recensements une priorité. Dans la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI), UNIFEM a plaidé, avec succès, en faveur de l'adoption d'une loi de réforme fiscale qui a éliminé les charges financières disproportionnées qui pesaient sur les femmes pratiquant le métier de petit commerçant;

b) Une meilleure connaissance de la manière dont les femmes pauvres peuvent gérer la mondialisation et la transition économique. L'action menée par UNIFEM dans ce domaine consiste essentiellement à analyser les effets que les politiques commerciales ont sur les différents moyens d'existence des femmes et à intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques macroéconomiques. En Afrique et en Amérique latine, UNIFEM contribue à la mise en place de nouveaux réseaux régionaux chargés de plaider en faveur de choix macroéconomiques soucieux de l'égalité des sexes, notamment un Réseau des économistes femmes africaines et un réseau d'organisations non gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes, appelé *Iniciativa Cartagena*;

c) De nouveaux engagements à intégrer la problématique hommes-femmes dans la gouvernance économique. Dans plus de 20 programmes de pays, UNIFEM apporte un appui direct à des analyses budgétaires sexospécifiques. Sa collaboration avec le Gouvernement belge à l'organisation d'une rencontre mondiale de haut niveau a amené 47 pays à adopter un communiqué dans lequel ils demandent instamment

que les analyses budgétaires sexospécifiques soient reconnues aux niveaux national et international comme des outils permettant d'améliorer la gouvernance économique et financière. À l'échelon national, les activités de plaidoyer menées par UNIFEM ont conduit le Mexique à intégrer une analyse sexospécifique dans la formulation de son budget de santé national et le Gouvernement indien à inclure chaque année un chapitre sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans son rapport annuel sur la situation économique;

d) Une capacité économique accrue des femmes qui sont chefs d'entreprise, qui exercent des activités productives ou qui travaillent dans le secteur non structuré. L'appui qu'UNIFEM leur apporte permet aux femmes exerçant des activités productives de renforcer leurs liens avec le marché, d'avoir accès aux TIC en vue de favoriser le développement de leurs activités et d'analyser les sous-secteurs afin d'identifier les créneaux porteurs. L'assistance d'UNIFEM a joué un rôle capital dans le lancement du Réseau de ressources techniques pour les petites et microentreprises dans les États arabes (Technical Resources Network for Small and Micro-Enterprises in the Arab States), d'un nouveau forum pour les femmes chefs d'entreprise d'Asie du Sud (South Asian Women Entrepreneurs, SAWE), d'un réseau d'artisans péruviennes et équatoriennes et de réseaux de femmes chefs d'entreprise qui utilisent les TIC pour accéder à de nouveaux marchés.

10. Les initiatives qu'UNIFEM a prises en faveur de la sécurité économique des femmes se sont heurtées à de sérieuses difficultés et ont permis de tirer des enseignements intéressants. Il ressort d'une évaluation de l'action menée par UNIFEM autour de la question des femmes et du commerce que le Fonds doit établir des liens bien plus étroits avec les syndicats et les universités. Il faut qu'il investisse davantage dans l'analyse et les compétences économiques, afin d'accroître les effets de son action visant à rendre les politiques macroéconomiques sensibles aux besoins de chaque sexe.

C. Accès des femmes aux responsabilités pour orienter la gouvernance et la consolidation de la paix

11. En 2001, UNIFEM a sensiblement développé ses programmes et projets dans toutes les régions pour faire en sorte que les femmes aux postes de responsabilité orientent la gouvernance et la consolidation de la paix. Des contributions pour un montant total avoisinant 12 millions de dollars ont été annoncées par des donateurs bilatéraux et par la Fondation des Nations Unies pour des programmes pluriannuels destinés à aider les femmes vivant dans des situations de conflit, à faire comprendre les effets de la guerre et des conflits armés sur les femmes et à soutenir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix.

12. Les résultats les plus remarquables des initiatives d'UNIFEM dans le domaine de la gouvernance et de la consolidation de la paix sont les suivants :

a) Création de modèles transposables pour accroître l'accès des femmes à des postes de haut niveau en matière de consolidation de la paix et de reconstruction. En Afrique, après qu'UNIFEM ait appuyé les activités de plaidoyer grâce auxquelles on a tenu compte des sexospécificités dans le processus de paix du Burundi en 2000, le Fonds a été invité par le Facilitateur du dialogue intercongolais à conseiller puis à aider des groupes de femmes qui élaboraient un programme visant à influencer sur les négociations de paix au Congo. Au Timor oriental, UNIFEM a collaboré avec le Conseiller pour les questions de sexospécificité de l'Administration transitoire des Nations Unies, afin de favoriser la participation des femmes à la vie politique, et, à la suite de cette action, 268 candidates se sont présentées, soit 27 % du nombre total de candidats;

b) Des partenariats nouveaux ou renforcés avec les institutions des Nations Unies pour aider les femmes à accéder à des postes de responsabilité en matière de consolidation de la paix et pour que toutes les activités de protection et d'assistance tiennent compte des problèmes de sexospécificité. Une collaboration a été lancée dans divers domaines : avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) afin de traiter de la question des sexospécificités et du VIH/sida dans le contexte du maintien de la paix en

Sierra Leone; avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU pour aider les femmes à participer aux processus de paix au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan; avec l'équipe de pays de l'ONU déployée à Islamabad pour élaborer la section concernant les femmes du Plan d'assistance immédiate et transitoire pour le peuple afghan de 2002; et avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU pour le suivi de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000).

13. Grâce à l'intervention d'UNIFEM en Afghanistan, le rôle des femmes aux postes de responsabilité et les droits des femmes sont restés d'actualité pendant tout le processus de reconstruction. Le Fonds a joué un rôle clef en favorisant la participation des femmes aux activités menées par le système des Nations Unies pour faire face à la crise. En collaboration avec le Gouvernement belge, UNIFEM a organisé une table ronde des afghanes réunissant des femmes d'origines et d'horizons politiques divers venues d'Afghanistan et d'autres pays, pour engager un dialogue sur la participation des femmes au processus de paix et de reconstruction. Les recommandations de cette table ronde ont abouti à l'établissement du Programme d'action de Bruxelles qui a servi à élaborer l'appel des Nations Unies pour 2002 et à évaluer les besoins préalables à la reconstruction de l'Afghanistan, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. À titre de suivi de la table ronde de Bruxelles, UNIFEM – en consultation avec le Ministère afghan de la condition de la femme – a dirigé une initiative interinstitutions des Nations Unies pour une consultation nationale des Afghanes à Kaboul en mars 2002. Le programme d'action des Afghanes qui en est résulté a été présenté le 8 mars, date de la Journée internationale des femmes, lors d'une réunion à laquelle assistaient 800 personnes, des chefs d'institutions des Nations Unies et le Gouvernement provisoire afghan.

14. Du fait de la croissance exponentielle en 2001 des activités programmées dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la gouvernance, UNIFEM doit impérativement améliorer les moyens qu'il utilise pour tirer des enseignements de son action puis les diffuser et pour trouver des solutions aux problèmes importants.

C'est grâce à son intervention rapide en Afghanistan que les droits des femmes ont été intégrés au processus de reconstruction; néanmoins, en raison de ses capacités limitées, UNIFEM éprouve des difficultés dues à la nécessité de redéployer son personnel pour faire face aux situations les plus urgentes.

D. Promotion des droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence à l'égard des femmes

15. La promotion des droits fondamentaux des femmes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes restent une des activités prioritaires dans toutes les régions où travaille UNIFEM. À cet égard, un programme qui prend rapidement de l'ampleur a pour but d'intégrer la question des femmes et des droits de l'homme dans les stratégies de lutte contre le VIH/sida. Les principaux mécanismes en jeu sont le programme d'UNIFEM visant à promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le Fonds d'affectation spéciale, en particulier, permet d'expérimenter des solutions novatrices et d'évaluer la demande d'aide destinée à mettre fin à la violence exercée contre les femmes. En 2001, l'appel du Fonds d'affectation spéciale a donné lieu à 325 propositions contenant des demandes pour un montant total de 17,5 millions de dollars alors qu'UNIFEM disposait seulement de 1 million de dollars pour octroyer des subventions. Les efforts déployés dans ce domaine ont eu les résultats suivants :

a) Des politiques, des dispositions législatives et des engagements ont été adoptés dans toutes les régions, ou renforcés lorsqu'ils existaient, pour protéger les droits fondamentaux des femmes. Le plan d'action national sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au Népal, l'utilisation de la Convention comme outil pour la révision de la constitution au Rwanda et la création d'un réseau intersectoriel de services communautaires et gouvernementaux pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes au Brésil sont des exemples d'instauration d'un environnement plus favorable aux droits des femmes résultant d'activités financées par UNIFEM;

b) Des mécanismes institutionnels pour lutter contre la violence sexiste ont été créés ou renforcés grâce à des initiatives menées au Bangladesh où le Gouvernement met en place une cellule de lutte contre la traite des femmes qui relève de plusieurs ministères, et au Brésil où les autorités municipales de nombreuses villes ont créé un réseau intersectoriel de services communautaires et gouvernementaux pour améliorer l'aide aux femmes qui survivent à la violence;

c) Des stratégies élargies et transposables reprenant les enseignements tirés des projets pilotes financés par UNIFEM et l'expérience acquise dans le domaine de la suppression de la violence et de la prise en considération des aspects sexospécifiques du VIH/sida, ont été adoptées dans toutes les régions. Ainsi, UNIFEM a lancé une campagne régionale de mobilisation contre la violence à l'égard des femmes dans la Communauté d'États indépendants qui s'inspire des enseignements tirés des campagnes de 1998-1999 dans d'autres régions. De même, l'initiative d'UNIFEM en Asie du Sud sur la traite des femmes s'appuie sur l'expérience acquise grâce au projet du Fonds d'affectation spéciale et sur la demande créée par la campagne régionale de 1999. Les méthodes de formation élaborées dans le cadre du programme pilote d'UNIFEM sur le thème « Tenir compte des problèmes sexospécifiques dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida » ont été reprises dans des universités en Thaïlande, au Mexique et aux Bahamas.

16. UNIFEM a fourni des efforts considérables pour tirer les enseignements de ses activités et construire une base de connaissances. Ses relations avec les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale par le biais d'octroi de subventions et d'ateliers sur les stratégies de communication ont favorisé considérablement l'approfondissement de ces connaissances. UNIFEM a en outre identifié les principaux problèmes qui doivent être résolus si l'on veut susciter une véritable évolution dans ce domaine. Le Fonds d'affectation spéciale est de plus en plus sollicité mais ne dispose pas de ressources suffisantes pour répondre à toutes les demandes. Une autre difficulté pour UNIFEM, relativement peu présente sur le terrain, est de disposer d'une masse critique d'experts de la Convention dans tous les pays du monde, ce qui est indispensable pour fournir une aide spécialisée aux partenaires des Nations Unies quant aux aspects sexospécifiques du VIH/sida.

Renforcement des capacités du système des Nations Unies en faveur de l'autonomisation des femmes et de la prise en compte des sexospécificités

17. En 2001, UNIFEM a facilité encore davantage les efforts du système des Nations Unies en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans ses politiques et programmes. On notera en particulier les résultats suivants :

a) Appui accru et mieux ciblé à l'action des coordonnateurs résidents en faveur de l'autonomisation et des droits des femmes. Par l'intermédiaire des mécanismes de coordination, tels que les groupes thématiques interinstitutions, et des instruments propres à chaque pays, tels que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, UNIFEM a persévéré dans ses efforts visant à intégrer une perspective sexospécifique dans les programmes et politiques du système des Nations Unies sur le terrain et au siège. Dans 11 pays, UNIFEM préside des groupes thématiques interinstitutions sur l'égalité entre les sexes et dans quatre autres pays, le Fonds assure la coprésidence de groupes avec d'autres organismes du système des Nations Unies. Dans 29 pays, UNIFEM a collaboré à l'établissement des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Au siège, le Directeur d'UNIFEM dirige le groupe de travail sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement du Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes. En 2001, ce groupe de travail a entrepris l'évaluation de la prise en compte des sexospécificités dans les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. UNIFEM a été le premier président du Groupe de travail sur l'égalité entre les sexes de l'équipe spéciale sur l'Afghanistan du Groupe des Nations Unies pour le développement. En 2002, UNIFEM a étroitement collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies à Islamabad à la formulation d'une composante égalité entre les sexes du Programme d'assistance immédiate et transitoire des Nations Unies pour le peuple afghan ainsi qu'à l'évaluation préliminaire des besoins en Afghanistan en vue du relèvement et de la reconstruction que dirigent le

PNUD, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement;

b) Formulation de nouveaux accords et renforcement de la collaboration avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ce qui a donné une excellente occasion à UNIFEM de progresser dans l'accomplissement de son mandat consistant à jouer un rôle de catalyseur au sein du système des Nations Unies. UNIFEM et le PNUD travaillent davantage en synergie sur un certain nombre de fronts, en partie en raison de ces nouveaux arrangements qui permettent à UNIFEM d'exécuter des projets pour le compte du PNUD. Dans son rapport annuel axé sur les résultats (RAAR) de 2001, le PNUD constate que le nombre de bureaux de pays faisant état d'interventions conjointes PNUD/UNIFEM est passé de 39 à 51. L'exécution par UNIFEM de 11 projets du PNUD et d'autres modalités ont permis aux deux organisations de collaborer désormais à des budgets participatifs dans la région andine, à l'établissement de la première étude de base sur les disparités entre les sexes au Bhoutan ainsi qu'à une étude sur l'effet du conflit armé sur les femmes palestiniennes. Le projet le plus important exécuté par UNIFEM pour le compte du PNUD est l'initiative visant à promouvoir l'égalité entre les sexes au Burundi (790 000 dollars). La collaboration plus étroite avec ONUSIDA s'est traduite par la signature d'un mémorandum d'accord, la coprésidence UNIFEM-FNUAP d'une équipe de travail interorganisations d'ONUSIDA sur l'égalité entre les sexes, ainsi que l'engagement d'ONUSIDA de financer la prestation par UNIFEM de services d'experts de la parité entre les sexes en Sierra Leone, en Inde et au siège du Fonds à New York. UNIFEM a continué d'exécuter des projets pour le compte du FNUAP en Angola et en Indonésie et de fournir un appui technique aux spécialistes de l'égalité entre les sexes, de la population et du développement des équipes d'appui de pays du FNUAP;

c) Un plus grand retentissement sur la scène intergouvernementale, des interventions novatrices sur le terrain en faveur de l'égalité entre les sexes. La Commission de la condition de la femme reste une instance privilégiée permettant au Fonds de concilier le processus normatif et les réalités opérationnelles. En 2001, UNIFEM a par ailleurs mis son savoir-faire et son expérience en matière d'égalité entre les sexes au service de la réunion de haut niveau de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social,

consacrée au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir à un développement durable, de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation générale de l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et aux sessions du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement. En collaboration avec la Division de la promotion de la femme du Secrétariat des Nations Unies et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, UNIFEM a réuni un groupe d'experts sur l'égalité entre les sexes et la discrimination raciale dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

18. Les possibilités autant que les défis liés à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités du système des Nations Unies se sont multipliés. La possibilité d'offrir aux coordonnateurs résidents, sur leur demande, des services d'experts de l'égalité entre les sexes revêt une importance critique. La collaboration entre le programme de conseillers en matière d'égalité entre les sexes d'UNIFEM et le FNUAP pour ce qui est de l'envoi sur le terrain de spécialistes de l'égalité entre les sexes, de la population et du développement, et avec le PNUD et le Programme des Volontaires des Nations Unies pour ce qui est de l'envoi de spécialistes de l'égalité entre les sexes, a permis d'accroître la présence d'experts de la parité entre les sexes sur le terrain. L'évaluation de ces programmes fournira des renseignements utiles en 2002 qui permettront de revoir les plans d'appui en tenant compte de l'évolution de la situation.

Appui à la diffusion du savoir et aux partenariats stratégiques

19. UNIFEM a considérablement renforcé son appui en faveur de la diffusion du savoir et des partenariats stratégiques, ce qui lui a notamment permis de :

a) Mieux documenter les acquis de l'expérience et les enseignements tirés et mieux cibler leur diffusion, ce qui en facilite la reproduction et la mise en commun; pour ce faire, UNIFEM a eu recours à un vaste éventail de médias et de documents susceptibles de communiquer ces leçons d'expérience. Le catalogue intitulé *Picturing a Life Free of Violence*,

publié en 2001, est un exemple de cette approche. Cette collection d'affiches, d'annonces radiodiffusées et télévisées, de brochures et d'autres documents mis au point par les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM et d'autres partenaires est disponible sous la forme d'un ouvrage mais est aussi accessible sur une base de données consultable de la médiathèque (Media/Materials Clearinghouse) de l'Université Johns Hopkins. L'existence de ces images sous forme électronique permet à des groupes du monde entier d'adapter ou de reproduire les matériaux dont chacun d'eux dispose, d'où un gain de temps et d'argent lors de la conception de campagnes et de messages médiatiques. UNIFEM s'emploie à faciliter l'accès à l'information par le biais de publications d'études de cas et de matériaux didactiques, tout en ayant davantage recours à l'Internet pour les sites Web et la formation des groupes – notamment dans les langues locales – comme l'illustre le lancement du programme Arab Women Connect;

b) Collaborer plus étroitement avec les partenaires pour veiller à ce que les expériences novatrices et les échanges de pratiques optimales soient accessibles à un vaste éventail de parties prenantes. UNIFEM continue d'appuyer les réseaux de journalistes pour encourager dans chaque région la diffusion d'une information plus soucieuse d'égalité entre les sexes. UNIFEM s'emploie par ailleurs à coordonner les ateliers stratégiques de communication consistant à « rompre le silence » pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes dans chaque région, ce qui permet de resserrer les partenariats noués entre les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale et les bureaux d'UNIFEM et d'améliorer les stratégies médiatiques qui en résultent. On a également eu recours à des voyages d'études pour resserrer les relations de travail et favoriser les échanges entre partenaires;

c) Passer de projets isolés à des programmes thématiques qui s'appuient sur des instruments actualisés et des processus d'évaluation des activités de suivi et de formation ainsi que de l'évolution de la situation. Les exercices de planification stratégique régionale d'UNIFEM conjugués au processus de planification interne ont ouvert la voie à une plus grande décentralisation et ont permis au Fonds de cibler plus stratégiquement ses initiatives. En 2001, UNIFEM a entamé 11 évaluations dont cinq ont été menées à bien. L'évolution du programme et les

révisions à mi-parcours seront fonction des résultats de ces évaluations. Pour que le personnel ait à sa disposition les instruments nécessaires à la mise en commun et à l'exploitation des enseignements tirés, UNIFEM a lancé un espace Intranet qui facilite grandement l'accès aux connaissances internes de l'organisation.

III. Gestion financière

20. Dans sa stratégie et son plan d'exécution pour la période 2000-2003, UNIFEM s'est fixée pour objectif ambitieux d'atteindre la barre des 40 millions de dollars des États-Unis. d'ici à 2003. S'il est vrai que le volume des ressources augmente lentement mais sûrement, il n'en faudra pas moins consentir des efforts considérables dans les deux années à venir pour atteindre cet objectif.

21. La stratégie de mobilisation de ressources mise en oeuvre en 2001 a visé en particulier à créer des fondations permettant d'établir des partenariats stratégiques avec divers bailleurs de fonds sur des thèmes clefs. Le volume des contributions aux ressources de base a augmenté de 8 %, puisqu'il est passé de 19,1 millions en 2000 à 20,7 millions de dollars en 2001, dépassant ainsi, pour la première fois dans l'histoire d'UNIFEM, la barre des 20 millions de dollars. Le volume des annonces de contributions pluriannuelles au titre de la participation aux coûts a également décrit une augmentation sensible en 2001, de plus de 50 % par rapport à 2000. Le total des contributions à UNIFEM en 2001 s'est élevé à 27,9 millions de dollars, représentant une augmentation de 1,3 million de dollars, soit 5 %, par rapport à l'année précédente. Le Fonds s'emploie à mobiliser davantage de ressources pour atteindre l'objectif des 35 millions de dollars, toutes sources confondues, d'ici à la fin de 2003.

22. UNIFEM a pris des mesures pour accroître et diversifier sa base de ressources, ainsi qu'en attestent les efforts déployés en 2001 pour atteindre les trois sous-objectifs ci-après :

a) Renforcer et élargir les partenariats avec des donateurs bilatéraux dans des domaines d'intérêt communs. UNIFEM a renforcé et élargi les partenariats avec un certain nombre de donateurs bilatéraux. Sept gouvernements donateurs ont accru leurs contributions et un gouvernement a versé une première contribution.

Il convient de noter que le raffermissement continu du dollar des États-Unis a eu des répercussions considérables sur les revenus réels provenant de donateurs annonçant des contributions libellées dans leur monnaie nationale. Tel a été particulièrement le cas des pays de l'Union européenne (UE), où l'euro s'est déprécié de quelque 7 % par rapport au dollar des États-Unis en 2001. Un taux d'échange plus stable se serait traduit par une augmentation des contributions encore plus importante. En 2001, UNIFEM a continué de conclure de nouveaux accords de cofinancement pluriannuels avec plusieurs donateurs : un montant total de 12,3 millions de dollars, soit 6,9 millions et 5,4 millions de dollars au titre respectivement de la participation aux coûts et de fonds d'affectation ponctuels, a été approuvé par les bailleurs de fonds sur une base pluriannuelle, contre 8,2 millions de dollars en 2000. Les nouvelles annonces de contributions au titre de la participation aux coûts et des fonds d'affectation ponctuels ont décrit une augmentation de 4,1 millions de dollars, ou de 50 %, par rapport à l'année précédente;

b) Lever des fonds pour promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits de la femme par la mise en place de partenariats avec des institutions multilatérales. En 2001, la coopération entre UNIFEM et d'autres institutions du système des Nations Unies s'est traduite par une augmentation des ressources et par un recentrage stratégique de la collaboration. Le partenariat avec ONUSIDA a été renforcé, ce qui a permis de dégager 700 000 dollars pour les activités de d'UNIFEM et de conclure un protocole d'accord liant entre elles les organisations. Des accords d'exécution interinstitutions ont permis à UNIFEM de renforcer ses relations avec le PNUD et le FNUAP ainsi que d'appuyer d'importants travaux sur le terrain.

c) Étudier les possibilités qui s'offrent de mettre en place des partenariats avec des entités socialement responsables du secteur privé. UNIFEM a étendu la portée de ses partenariats au-delà des institutions des Nations Unies et des bailleurs de fonds traditionnels, en recherchant de nouveaux débouchés auprès d'organisations non gouvernementales internationales, ainsi que de fondations et de sociétés privées. En 2001, UNIFEM a bénéficié de l'important soutien de la Fondation pour les Nations Unies, dont la contribution de 3 millions de dollars a égalé celle du Département du développement international du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du

Nord, s'ajoutant à une contribution de 3 millions de dollars pour le programme exécuté par UNIFEM au profit des femmes dans les situations de conflit. UNIFEM s'est également assuré le soutien de la Fondation Ford et de la Fondation Noel pour des projets exécutés en Inde et au Mexique. Si le développement de partenariats avec le secteur privé offre des possibilités inédites, il s'accompagne aussi de défis nouveaux. Les bureaux extérieurs d'UNIFEM ont permis d'établir des partenariats avec des sociétés telles que l'Occitane (Dakar) ou Cisco Systems Inc et la Fondation Cisco (Amman). Les 19 comités nationaux d'UNIFEM devraient également permettre à l'organisation de renforcer sa présence et augmenter ses ressources.

IV. Recommandations

23. Tous les ans, le Comité consultatif d'UNIFEM, qui se compose de délégués de cinq États membres nommés par le Président de l'Assemblée générale représentant leurs groupements régionaux, recommande des mesures à prendre en priorité. À sa quarante-deuxième session, le Comité consultatif a formulé les recommandations suivantes :

a) Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par UNIFEM pour aider les gouvernements et les ONG à effectuer des analyses budgétaires tenant compte des sexospécificités. Le Comité consultatif a souligné à quel point il importait de mener de front l'établissement de budgets nationaux et l'élaboration de statistiques nationales de manière à tenir compte des sexospécificités;

b) Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par UNIFEM pour contribuer au suivi de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Il a en outre encouragé les travaux dans le domaine de la prévention et de l'alerte rapide et a souligné la nécessité de fournir régulièrement, à tous les organes politiques et décisionnels compétents, des informations pertinentes sur les incidences des conflits armés sur les femmes et sur le rôle pacificateur qu'elles jouent;

c) Le Comité consultatif a pris acte de l'écart qui se creuse entre le volume sans cesse croissant des demandes de subventions présentées chaque année au Fonds d'affectation spéciale pour

les actions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et la base de ressources annuelles relativement constante dudit Fonds. À cet égard, le Comité a encouragé UNIFEM à renforcer les stratégies de collecte de fonds pour le Fonds d'affectation spéciale, et, en particulier, à proclamer le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, offrant ainsi l'occasion de lancer des appels spécifiques aux États Membres et autres bailleurs de fonds potentiels pour qu'ils multiplient leurs annonces de contributions au Fonds;

d) Le Comité consultatif a encouragé l'instauration d'une collaboration étroite entre UNIFEM et le PNUD en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et d'assurer le respect du principe de l'égalité des sexes en tant qu'objectif de développement à part entière et en tant qu'élément commun à l'ensemble des objectifs de développement. Il a encouragé le PNUD, qui est le comptable officiel des objectifs de développement, à tirer parti des connaissances spécialisées d'UNIFEM pour suivre les progrès accomplis dans la prise en compte des sexospécificités dans l'ensemble des objectifs de développement;

e) Le Comité consultatif a encouragé UNIFEM à tirer parti de l'évaluation de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme (et autres évaluations connexes sur l'apport au système des coordonnateurs résidents de connaissances spécialisées en matière de parité entre les sexes) en procédant à une étude plus approfondie afin de déterminer le rôle des conseillers spéciaux, des groupes thématiques interinstitutionnels et d'autres mécanismes, et de recenser les besoins en matière de ressources humaines pour profiter pleinement des connaissances en matière de parité entre les sexes dont dispose le système des coordonnateurs résidents;

f) Le Comité consultatif a constaté à quel point il était urgent d'associer UNIFEM et les autres fonds connexes à l'exercice global entrepris par le PNUD pour rationaliser et simplifier ses systèmes de gestion. Il a en outre souligné la nécessité d'une telle participation et d'une telle représentation dès le début du processus mené au sein du PNUD, pour garantir une interaction sans

faillite entre les systèmes d'UNIFEM et les réformes apportées au PNUD et pour faire en sorte que les besoins spécifiques d'UNIFEM soient pris en considération dans le cadre des efforts visant à rationaliser les systèmes du PNUD.

Notes

¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

² Résolution S-23/3 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.